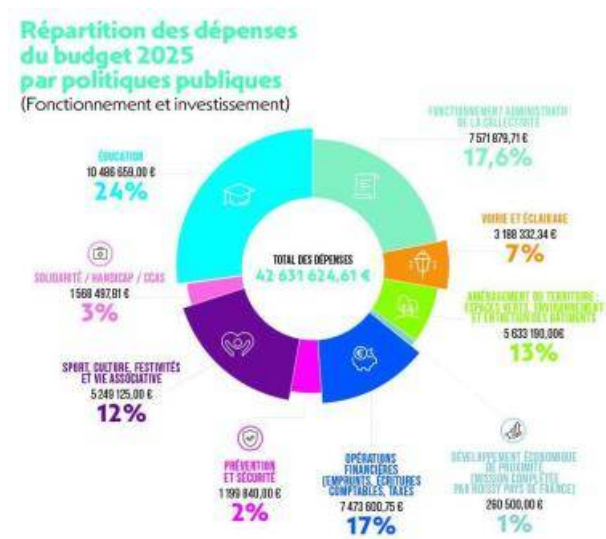


Les finances de la Ville

Vous trouverez sur cette page toutes les informations liées au budget de la ville.



L'élaboration du budget 2025 de Villeparisis s'inscrit dans un contexte financier local et national marqué par des incertitudes. La maîtrise des dépenses publiques, la protection des plus fragiles et la préservation de services publics de proximité et de qualité restent les piliers de cette démarche.

Contexte financier local, entre prudence et adaptation

Malgré une légère baisse des coûts des fluides en fin d'année 2024, la Ville doit faire face à l'impact des décisions gouvernementales sur la masse salariale et à une inflation persistante. La construction budgétaire 2025 a donc été abordée avec une grande prudence, invitant les services à réduire de 3% leurs inscriptions budgétaires dans le fonctionnement des services publics (hors fluides et masse salariale). L'augmentation de 3 points du taux de cotisation des employeurs à la CNRACL (caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers) dès le 1^{er} janvier 2025 par le gouvernement soudainement décidé de manière unilatérale représente un défi supplémentaire, avec un coût estimé à 210 000 € pour la commune. (plus de 850 000 € en 2028).

Priorités municipales : répondre aux besoins et attentes des Villeparisiens

Les priorités définies pour le mandat visent à faire de Villeparisis une ville attractive, animée et solidaire :

- **Démocratie participative** : implication des habitants dans la vie de la cité et co-construction des décisions.
- **Actions diversifiées** : programmes dans les domaines de l'éducation, du sport, de la culture et des loisirs.
- **Soutien au mouvement associatif** : maintien des subventions et démarche contractuelle pour plus de transparence et d'équité.
- **Aménagement urbain maîtrisé** : Un partenariat avec les bailleurs sociaux et les copropriétés renforcé.
- **Cadre de vie amélioré** : préserver l'environnement et développer des mobilités douces.
- **Accompagnement des populations en difficulté** : maintenir les moyens financiers et humains pour l'aide sociale et le CCAS.
- **Tranquillité publique** : mobiliser les partenaires et acteurs du territoire sur les enjeux de prévention et de protection.

Budget de fonctionnement : maîtrise et optimisation

Le budget de fonctionnement s'élève à environ 37,2 millions d'euros. La maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment la masse salariale (20,7 millions d'euros), est essentielle pour préserver la capacité d'investissement de la commune. Plusieurs mesures sont mises en œuvre pour optimiser les dépenses :

- Gestion rigoureuse des postes et des recrutements gelés.
- Suivi mensuel des entrées/sorties du personnel.
- Optimisation des charges courantes (7,6 millions d'euros), notamment grâce aux économies d'énergie.
- Maintien des subventions aux associations (581 864 euros) et soutien aux actions sociales (1 250 000 euros versés au CCAS).

Budget d'investissement, pour des projets structurants et durables

Les prévisions de crédits de paiement pour les dépenses d'équipements s'établissent à 4,3 millions d'euros. Les principaux projets concernent :

- La poursuite de la rénovation des écoles et des bâtiments communaux.
- L'achèvement des travaux du nouveau gymnase.
- L'acquisition de terrains pour le futur lycée.
- La poursuite des études pour la construction du conservatoire de musique et de danse.
- La renaturation du stade Delaune en parc urbain
- Le déploiement de nouvelles caméras de vidéoprotection.

Recettes : stabilité et diversification

Les recettes de fonctionnement sont estimées à environ 37,2 millions d'euros, provenant principalement des recettes fiscales (75,10%). La Ville fait le choix de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière bâtie, malgré un contexte financier défavorable. La diversification des sources de financement est une priorité, avec la recherche active de subventions et de partenariats.

Dette et épargne : gestion responsable

L'encours de la dette au 1er janvier 2025 est de 6 231 687,48 euros, avec une diminution prévue à 5 438 802,62 euros fin 2025. La Ville n'aura pas recours à l'emprunt en 2025, et la capacité de désendettement est de 2 ans et 3 mois. L'épargne brute dégagée est de 3,2 millions d'euros, et l'épargne nette de 2,4 millions d'euros.

Conclusion : un budget maîtrisé et tourné vers l'avenir

Malgré les incertitudes, le budget 2025 de Villeparisis est conçu pour répondre aux besoins des habitants, tout en préservant la santé financière de la commune. La maîtrise des dépenses, la recherche de financements innovants et la poursuite des investissements structurants sont les clés de cette démarche.



Stéphanie DEVAUX

Le budget 2025 est marqué par un contexte national où les choix gouvernementaux sont lourds de conséquences pour les collectivités territoriales, imputant fortement notre capacité d'action. Face à ce contexte incertain, la bonne santé financière de la ville nous permet de maintenir nos ambitions de développement, d'améliorer la qualité des services publics et de tenir les engagements pris par la majorité municipale. Une fois de plus, c'est un équilibre permanent que nous devons trouver. Ainsi, le budget 2025 s'inscrit dans notre prévision pluriannuelle. La Ville poursuit son soutien financier à ses partenaires associatifs, ses actions en matière d'éducation, d'animation, de loisirs, de sécurité et de cadre de vie, et ses investissements ambitieux pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et préparer demain. Compte tenu des résultats prévisionnels de l'année 2024 et des financements attendus, la Ville n'aura pas besoin d'avoir recours à l'emprunt en 2025. Ce budget 2025 est ainsi le reflet d'une gestion financière responsable, d'investissements ambitieux et d'engagement au service des Villeparisiennes et des Villeparisiens.

[Stéphanie DEVAUX](#),

Adjointe au maire chargée des finances et de la commande publique

Les taux de fiscalité

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,10 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60 %
- Taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16%

Les grands principes des finances publiques

Comment fonctionne le budget de la commune ?

L'élaboration du budget répond à des règles définies par le code général des collectivités territoriales et se divise en quatre étapes :

- le débat sur les orientations budgétaires,
- le vote du budget primitif, qui est prévisionnel,
- le vote des décisions modificatives,
- l'approbation du compte administratif qui retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la ville dans l'année.

Les principales recettes

Les principales recettes de Villeparisis proviennent des impôts locaux directs et indirects, des dotations et subventions reçues, des droits d'entrée ou d'utilisation des services publics.

Les dépenses se répartissent en deux catégories

- Les dépenses de fonctionnement financent l'ensemble des services et prestations dont bénéficient les habitants: (centres de loisirs, restauration, conservatoire etc...), rémunération du personnel communal, entretien des espaces verts, des rues, des bâtiments et équipement publics, achats des fournitures (scolaires, administratives...)
- Les dépenses d'investissement concernent, quant à elles, les acquisitions (matériel, mobilier...) et les travaux permettant d'équiper la commune (constructions, rénovations, acquisitions foncières...).

Le budget communal traduit, en termes financiers, l'action de la Municipalité.

Le budget primitif

Le budget est un document de référence dans lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses ; le budget est donc un outil d'autorisation, de prévision et de gestion indispensable au bon fonctionnement d'une collectivité, tout comme peut l'être la tenue d'un budget au sein d'une famille.

La loi du 6 février 1992, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois avant le vote du budget.

Le budget doit être voté avant le 15 avril de l'année par l'assemblée délibérante, le 30 avril les années électorales.

L'exécution effective du budget est consignée dans un autre document, le compte administratif, qui ne reprend que les réalisations effectives. C'est sur la base de ce document que l'on peut analyser l'état exact des finances de la commune.

Budget 2021 - Archives

- [Fiche pédagogique budget 2021](#)
- [Dossier budget 2021 mag 103](#)
- [Vote du budget primitif 2021](#)
- [Présentation du budget 2021](#)
- [Présentation du rapport d'orientation budgétaire 2021](#)

Budget 2022 - Archives

- [Fiche pédagogique budget 2022](#)
- [Dossier budget 2022 mag 113](#)
- [Vote du budget primitif 2022](#)
- Présentation du budget 2022

- [Présentation du rapport d'orientation budgétaire 2022](#)

Budget 2023 - Archives

- [Fiche pédagogique budget 2023](#)
- [Dossier budget 2023 mag 122](#)
- [Vote du budget primitif 2023](#)
- [Budget primitif voté par nature 2023](#)
- [Délibération du vote du budget 2023](#)
- [Budget annexe du CCJP 2023](#)
- [Présentation du rapport d'orientation budgétaire 2023](#)

Budget 2024 - Archives

- [Fiche pédagogique budget 2024](#)
- [Dossier budget 2023 mag 122](#)
- [Vote du budget primitif 2024](#)
- [Budget primitif voté par nature 2024](#)
- [Délibération du vote du budget 2024](#)
- [Budget annexe du CCJP 2024](#)
- [Compte administratif 2023](#)
- [Présentation du rapport d'orientation budgétaire 2024](#)

<http://www.youtube.com/watch/hHP13TWad4Q>

Infos pratiques

Afin de garantir la bonne gestion des deniers publics, le législateur a prévu un cycle budgétaire annuel dont la première étape est le débat d'orientations budgétaire (DOB) et qui se termine par le vote du compte administratif.

Documents

[2025-18 PJ Adoption du Budget annexe CCJP](#)

[2025-18 Adoption du Budget annexe CCJP](#)

[2025-20 Attribution des subventions aux associations villeparisiennes](#)

[2025-17 PJ Adoption du BP](#)

[2025-17 PJ Adoption du BP 2025](#)

[2025-17 Adoption du BP](#)

[2025-15 Taux de fiscalité](#)

[Synthèse aux citoyens 2025](#)